

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	51 360	3 124	48 237	
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	7 961	7 253	708	1 663
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	19 863		19 863	19 863
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 700		1 700	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	80 883	10 376	70 507	21 525
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	26 160		26 160	127 355
Autres créances	33 140		33 140	2 570
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	66 283		66 283	11 944
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	125 583		125 583	141 869
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	206 466	10 376	196 090	163 394

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé...)	200	200
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale	20	20
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	89 781	66 873
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	327	22 908
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	90 328	90 001
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	74 587	
Emprunts et dettes financières diverses	142	892
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 939	54 164
Dettes fiscales et sociales	5 494	11 132
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 600	
Produits constatés d'avance		5 025
TOTAL DETTES (III)	105 762	71 214
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	196 090	161 214



Montpellier le 10/07/2026

Société à responsabilité limitée 21 INTERACTIVE

Au capital de 200 €

Siège social : 61 Cour Sylvia 34070 Montpellier

No RCS: 513 530 923 Montpellier

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 10/07/2026

L'an deux mille vingt six,

Le 10 juillet,

A 8 heure.

Les associés de la société 21 INTERACTIVE, SARL au capital de 200 euros divisés en 100 parts sociales, dont le siège social est au 61 Cour Sylvia Monfort, 34070 Montpellier, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la gérance.

L'assemblée est présidée par M. BOUCHEL Swann, en qualité de gérant.

Sont présents :

• SASU SWANN HDG représenté par M. BOUCHEL Swann, en qualité de président, propriétaire de 75 parts sociales, numérotées de 21 à 95;

Sont régulièrement représentés :

- M. POCHER Olivier, propriétaire de 10 parts sociales, numérotées de 1 à 10;
- M. BONNET Cédric, propriétaire de 10 parts sociales, numérotées de 11 à 20;
- SASU SWANN HDG, propriétaire de 75 parts sociales, numérotées de 21 à 95 ;
- M. CASTRONOVO Eric, propriétaire de 5 parts sociales, numérotées de 96 à 100;

Soit au total un associé présent ou représenté, totalisant 75 parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- lecture du rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2025;
- approbation des comptes et affectation des résultats ;



- questions diverses.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- les accusés réception des lettres de convocations ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la gérance.

Aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été portée à la connaissance du gérant.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité, étant observé que les associés intéressés ne prennent pas part au vote.

Troisième résolution

Les associés décident d'affecter les bénéfices de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la manière suivante : 327,08€ affectation à autre réserve.



Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée prend acte du montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui du crédit d'impôt correspondant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. Bouchel Swann pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le gérant